

**Fiche de données de sécurité  
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 02.04.2026


Version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 14.10.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit  
**PEROXAN DC-40 PE-G**
- Nom du produit:
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation  
 Initiateur de réaction  
 Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
 PERGAN GmbH  
 Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
 Schlavenhorst 71  
 D-46395 Bocholt  
 Tel: +49 2871 9902-0  
 Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements:  
 Protection de l'environnement / Sécurité du travail  
 Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
 - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
 Org. Perox. G  
 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.  
 Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger  
  
 GHS07 GHS08 GHS09
- Mention d'avertissement  
 Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)
- Mentions de danger  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H360D Peut nuire au fœtus.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:  
 Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.  
 Réservé aux utilisateurs professionnels.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:  
 Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- vPvB:  
 Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien  
 Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Nom du produit: **PEROXAN DC-40 PE-G**

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## · 3.2 Mélanges

## · Composants dangereux:

CAS: 80-43-3	peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)	40-50%
EINECS: 201-279-3	Org. Perox. F, H242; Repr. 1B, H360D; Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
Numéro index: 617-006-00-X		
Reg-No.: 01-2119541688-27		

## · SVHC

80-43-3	peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)
---------	--

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## · 4.1 Description des mesures de premiers secours

## · Remarques générales:



Autoprotection du secouriste d'urgence.

## · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

## · Après contact avec la peau:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

## · Après contact avec les yeux:

Enlever les vêtements imprégnés du produit.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## · Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## · 5.1 Moyens d'extinction

## · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

## · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

## · 5.3 Conseils aux pompiers

## · Équipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

## · Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.  
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

## · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

## · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

## · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger


Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: **PEROXAN DC-40 PE-G**

(suite de la page 2)

- Eviter la formation de poussière.  
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.  
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.  
Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Eviter les chocs et les frictions.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
    - Tenir à l'abri de la chaleur.
    - Eviter les chocs et les frictions.
    - La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
    - La matière/le produit est un comburant à l'état sec.
    -  Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.
  - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
  - **Stockage:** Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
    - Ne conserver que dans le fût d'origine.
    - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
    - N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
  - **Indications concernant le stockage commun:** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
  - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
    - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
    - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
    - Protéger contre les impuretés.
    - Stockage nécessaire dans un local collecteur.
  - **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):** max.: +30 °C
  - **Classe de stockage:** 5.2
  - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· <b>DNEL</b>		
<b>80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)</b>		
Dermique	DNEL Longterm System	0,8 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	5,6 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
· <b>PNEC</b>		
<b>80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)</b>		
PNEC Sédiments des eaux marines	0,184 mg/kg sed dw	
PNEC Eau douce	0,00192 mg/l (AF 10)	
PNEC Sédiments d'eau douce	1,84 mg/kg sed dw	
PNEC Sol	0,367 mg/kg soil dw	
PNEC STP	100 mg/l (AF 10)	
PNEC Eaux marines	0,000192 mg/l (AF 100)	






- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
  - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
  - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Conserver à part les vêtements de protection.
  - Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
  - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
  - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
  - Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
  - Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

(suite page 4)

Nom du produit: **PEROXAN DC-40 PE-G**

(suite de la page 3)

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
 Filtre P2
- **Protection des mains:** Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.  
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
 Gants de protection
- **Matériau des gants** Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
 Butylcaoutchouc  
 Caoutchouc fluoré (Viton)  
 Caoutchouc nitrile  
 Néoprène
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**  Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:**  Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales
- Couleur: Blanchâtre
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé
- Point de fusion/point de congélation: Non applicable
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable
- Inflammabilité: Peut provoquer un incendie.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé
- Supérieure: Non déterminé
- Point d'éclair: Non applicable
- Température de décomposition: +80 °C (SADT)
- Température de décomposition:
- pH: Non applicable
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non applicable
- Dynamique: Non applicable
- Solubilité
- l'eau: Non déterminé
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): non déterminée
- Pression de vapeur: Non applicable
- Densité et/ou densité relative
- Densité: Non déterminée
- Densité relative: Non déterminé
- Masse volumique à 20 °C: 330 - 360 kg/m<sup>3</sup>
- Densité de vapeur: Non applicable
- Caractéristiques des particules: Voir point 3.

## · 9.2 Autres informations

- Aspect: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Forme: Solide  
Granulés
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Non déterminé
- Changement d'état
- Taux d'évaporation: Non applicable.
- Informations concernant les classes de danger physique: néant
- Autres caractéristiques de sécurité
- Oxygène actif: 2,3 - 2,4 %

Nom du produit: **PEROXAN DC-40 PE-G**

(suite de la page 4)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT.  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Décomposition autoaccélérée à (SADT).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone  
En cas d'incendie ou de décomposition, des gaz et des vapeurs irritants, corrosifs, inflammables, nocifs ou toxiques peuvent se former.
- **Indications complémentaires:** Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- 80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

**80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)**

EC50 / 72h	>20 mg/l (alga)
LC50 / 96h	0,469 mg/l (Poisson)
EC50	>1.000 mg/l (boue activée)
NOEC [48h]	1,74 mg/l (daphnia magna)
NOEC [72h]	3,2 mg/l (alga)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**

- **Degré d'élimination:**

- **Classification:**

**80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)**

Dégradabilité	(N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 F)
---------------	---

(suite page 6)

FR

Nom du produit: **PEROXAN DC-40 PE-G**

(suite de la page 5)

## · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

80-43-3	peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)	5,6 (25°C)
98-82-8	cumène	3,55 (20°C)

## · Facteur de bioconcentration (FBC)

**80-43-3 peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)**

BCF | 747

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## · 12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Remarque:

Toxique chez les poissons.

## · Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Toxique pour les organismes aquatiques.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet:

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN3077

## · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (PEROXYDE DE DICUMYLE)  
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DICUMYL PEROXIDE), MARINE POLLUTANT  
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DICUMYL PEROXIDE)

· IMDG

· IATA

## · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

9 (M7) Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· IMDG, IATA



· Class

9 Matières et objets dangereux divers.

· Label

9

## · 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

## · 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :  
PEROXYDE DE DICUMYLE

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 7)

— FR —

Nom du produit: **PEROXAN DC-40 PE-G**

(suite de la page 6)

· Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · Stowage Category · Stowage Code	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 A SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· RID / GGVSEB:	voir ADR
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

\* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I  
Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO  
E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas  
100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut  
200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII  
Conditions de limitation: 30, 75, 78
- Informations complémentaires concernant l'entrée 78  
La teneur totale estimée en microplastiques dans le mélange est d'environ 50-60 %  
Manipuler le produit dans des systèmes fermés ou avec une ventilation ou filtration appropriée éviter la libération dans le sol les eaux usées ou les eaux de surface  
Recueillir séparément les eaux de lavage et les éliminer de manière appropriée ne pas les rejeter dans le réseau d'assainissement  
Collecter les restes de produit et les emballages contaminés, ne pas les rincer, les éliminer conformément à la législation.

· Microparticules polymériques synthétiques		
9002-88-4	Polyethylene low density Type de polymère: Polyéthylène	50-60%
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	Aucun des composants n'est compris.	
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	Aucun des composants n'est compris.	
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.	
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.	
· Prescriptions nationales:		
· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction	Suivre les réglementations locales/nationales.	
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	peroxyde de bis(alpha,alpha-diméthylbenzyle)	

(suite page 8)

FR

Nom du produit: **PEROXAN DC-40 PE-G**

(suite de la page 7)

## · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## · Phrases importantes

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H360D Peut nuire au fœtus.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## · Service établissant la fiche technique:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

## · Contact:

Tel: +49 2871 9902-0

E-mail: mail@pergan.com

## · Numéro de la version précédente:

11

## · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Org. Perox. F: Peroxydes organiques – Type E/F  
 Org. Perox. G: Peroxydes organiques – Type G  
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B  
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

## · \* Données modifiées par rapport à la version précédente